

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DE  
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT DURABLE (ATD2)

---

**Objet : GESTION 2013**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La sous-commission composée de M. Charles DIZERENS et Mme Patricia DA ROCHA, présidente-rapporteur, a rencontré 4 fois le municipal en charge du service, M. Yves PACCAUD, le 28 février 2014, les 20 et 27 mars 2014, ainsi que le 16 avril 2014.

Lors de cette dernière rencontre, nous avons pu nous entretenir avec M. Marc BUNGENER, délégué ad intérim au développement durable.

A noter que nous n'avons pas pu rencontrer deux collaborateurs, ces derniers étant en arrêt maladie durant cette période.

Nous tenons à remercier l'ensemble des intervenants pour leur accueil, la clarté des réponses fournies et leur coopération.

**Personnel**

La stabilisation du personnel est difficile. Le stress occasionné par un travail toujours plus important, les délais interminables du SDT et les projets à recommencer plusieurs fois, rendent les postes éprouvants. D'autant plus que 2013 a été une année d'intense activité de planification urbanistique et a vu les dossiers d'enquêtes augmenter d'une façon significative.

**Urbanisme**

L'ensemble des projets urbanistiques est traité et nous avons été informés de la situation d'avancement de ces études de manière circonstanciée.

Quelques exemples :

- PDCirc : en cours de réalisation
- Parking sous les quais : un avant-projet est en cours, malgré des multiples problèmes.

Pour les planifications localisées, nous avons reçu les informations d'avancement suivantes :

- PPA « Morges Gare-Sud » : Un concours d'architecture a été lancé. Les résultats et la suite seront bientôt connus.
- PPA « Parc des Sports »: Des négociations avec les instances cantonales sont en cours.
- PPA « La Prairie-Nord / L'Eglantine » : Une convention a été mise au point pour éviter toute surprise, ainsi qu'un nouveau PPA afin d'améliorer la faisabilité financière du projet.
- PPA « La Longeraie » : Diverses études ont été menées de front : mobilité individuelle, aires de verdure et gestion d'une activité agricole sur le site. Une convention est également en cours d'élaboration pour une clef de répartition des coûts.
- PPA « Sud-Est morgien »: Ce PPA pourra être réadapté et la procédure de validation sera remise en route dès la requalification de la RC1.
- PPA « Les Fonderies » : le dossier de demande de construire est en cours de préparation.
- PPA « La Baie II » (Blancherie) : Une rencontre avec le canton sera fixée prochainement.

### **Police des constructions**

Le nombre de dossiers d'enquêtes est en constante augmentation. Actuellement, environ 160 dossiers sont en cours de traitement incluant la réception des documents jusqu'à la délivrance du permis d'habiter.

La police des constructions n'a pas seulement un rôle de contrôle mais aussi de conseil lors de l'élaboration des projets.

Une proportion non négligeable a fait l'objet d'oppositions ou d'observations, ce qui implique un surcroît de travail.

De plus, un certain nombre de dossiers demande une attention accrue de la part de ce service.

En outre, un nombre important, chaque année plus élevé, fait l'objet de procédures juridiques lourdes (recours à la Cour de droit administratif et public, dénonciation à la Préfecture, non-respect des conditions du permis de construire).

### **Contrôle énergétique des constructions**

Cette prestation est assurée par une étroite collaboration entre la police des constructions, la déléguée au développement durable et une société privée spécialisée dans la mise en œuvre de solutions énergiquement efficaces et durables.

## **LHR – Loi sur l'harmonisation des registres**

Chaque habitant a été relié à un numéro de bâtiment et de logement. La tenue à jour de ce registre est une tâche nouvelle et pérenne.

## **Recensement et contrôle des citernes**

Les propriétaires sont les seuls responsables de l'entretien de leur citerne. Le nombre total des citernes du territoire morgien s'élève à 796.

La gestion, assurée par l'ERM indique 15 citernes mises hors service, 6 envois d'avis de révision et 31 rapports de révisions traités.

## **Commissions consultatives**

La commission d'urbanisme s'est réunie à une reprise. La commission de salubrité, sécurité et prévention des incendies, s'est réunie à 9 reprises.

La commission consultative de l'urbanisme est secondée par des spécialistes externes, pour l'année 2013 : un économiste, un ingénieur en circulation, un architecte paysagiste, un avocat, un bureau d'aide à la maîtrise d'ouvrage, un notaire, un spécialiste en questions énergétiques.

## **Développement durable**

### **Agenda 21**

Cette année a vu la mise en place de la première phase du concept de communication. Cette première phase a été accompagnée d'une intervention de sensibilisation sur la consommation énergétique au Collège de Chanel. Cette démarche a été très appréciée par les élèves, les parents et par le public lors des deux journées portes ouvertes. Les plus importantes économies d'énergies résultent d'une modification des comportements, une telle action y contribue.

### **Commission consultative Agenda 21**

La commission consultative s'est réunie à 4 reprises et a travaillé sur le renforcement des axes piétonniers au centre-ville et à Beausobre. Elle s'est également étoffée en invitant 5 associations à la rejoindre.

### **Ecojardins à Morges**

Une parcelle à la Vogéaz a été mise à disposition du collectif Ecojardins qui en a fait un potager urbain pour les personnes intéressées.

## **Mobilité**

### **Plan mobilité pour l'administration communale**

79 incitations financières ont été octroyées pour l'achat d'abonnements de transports publics.

### **Ateliers de mobilité pour les seniors : être et rester mobile**

Les 4 ateliers (transports publics et mobilité corporelle) ont remporté un succès croissant, autant en termes du nombre d'inscriptions que de la satisfaction des participants.

### **Semaine de la mobilité**

A l'instar d'autres villes, Morges a participé les 21 et 22 septembre 2013 à la semaine de la mobilité. Différents ateliers ont été organisés comme des ateliers de photomontages sur la mobilité d'hier et de demain, une bourse aux vélos ou des courses de lenteurs.

### **Groupe vélo Morges (GVM)**

Cet atelier est très productif et très concret. En effet, il est composé de personnes qui, chaque jour, empruntent les parcours pour vélos et sont donc à même d'évaluer les problèmes.

### **Transports publics morgiens (TPM)**

L'année 2013 a enregistré un accroissement significatif des voyageurs du réseau TPM, qui s'explique notamment par l'adaptation du tracé des lignes.

Le coût annuel des TPM se monte à 11 millions, dont environ 5 millions sont à la charge des communes.

Les utilisateurs paient environ 30 à 35 % des coûts, ce qui explique que le prix du billet ne peut que difficilement diminuer.

## **Energie**

Dans le cadre de la politique communale sur l'efficacité énergétique des bâtiments, les services communaux collaborent étroitement avec la déléguée au développement durable rattachée à la Direction aménagement du territoire et développement durable.

Divers projets ont été menés de front et la Ville de Morges a confirmé le renouvellement de son label Cité de l'énergie pour la quatrième fois.

### **Fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables**

114 subventions ont été allouées. Le financement du fonds est alimenté par une taxe de 0.25ct/kWh perçue sur la consommation d'électricité.

## **Conclusion et vœux**

La sous-commission est bien consciente de l'ampleur et de la diversité des actions liées au Dicastère ATD2. Nous avons constaté que le Municipal a dû s'investir au-delà de sa fonction pour pallier les absences de ses collaborateurs.

La sous-commission n'a objectivement pas relevé de dysfonctionnements, mais aujourd'hui, le principal problème est le manque de personnel. Les années à venir verront l'aboutissement de plusieurs PPA qui nécessiteront, entre autres, de nombreuses séances de coordination avec les instances cantonales, les propriétaires, l'étude des différentes conventions, etc., le suivi des dossiers de demandes d'autorisations de construire. La participation aux divers chantiers PALM est également gourmande en temps.

Dès lors, il nous paraît nécessaire de doter le dicastère de moyens supplémentaires lui permettant de mener à bien ses tâches durant les 3 à 5 prochaines années.

La sous-commission émet donc le vœu suivant :

### ***Vœu N° 1***

*Que la Municipalité envisage le renforcement en personnel du dicastère ATD2, ces engagements pouvant être envisagés pour une période renouvelable après examen des besoins et avancement des projets.*

Pour la Commission de gestion  
La Présidente

Magali Züger

Pour la Sous-commission  
La Présidente

Patricia da Rocha